

*Les Règles de procédure du Nouveau-Brunswick
annotées sont lancées !*

UN OUTIL INDISPENSABLE !

La toute nouvelle édition de l'ouvrage de référence par excellence, *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées / Rules of Court of New Brunswick Annotated* a été présentée au public pour la première fois à un banquet organisé par l'Association du Barreau canadien - section Nouveau-Brunswick, dans le cadre de sa réunion hivernale à Edmundston au début février. Cette édition est **entièrement bilingue** et, pour la première fois, comprend le **texte intégral** des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick*, au 1^{er} février 2000.

L'Association tient à remercier très sincèrement **Basile CHIASSON** pour l'énorme travail accompli. Sa contribution à l'avancement de la pratique du droit au Nouveau-Brunswick est fort appréciée. L'AJEFNB tient aussi à souligner de façon spéciale le travail de Charles ZAMA qui a effectué la traduction vers l'anglais de cet ouvrage imposant. Enfin, un gros merci au personnel dévoué du Centre de traduction et de terminologie juridiques de l'Université de Moncton qui s'est chargé de la vérification, de la révision et de la mise en page du texte.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET
SOUPER AU HOMARD**

La prochaine assemblée générale annuelle 2000 de l'Association aura lieu à Bathurst, le **samedi 6 mai prochain, au club de golf Gowan Brae**. On vous promet une journée toute spéciale — un souper au homard suivi d'une soirée sociale — voilà un avant-goût de ce qui mijote ! Un **bloc de chambres** a été réservé pour vous au **Atlantic Host**. Pour vous réserver une chambre, vous n'avez qu'à composer le numéro sans frais **1-800-898-9292** et préciser que vous êtes membre de l'AJEFNB pour profiter d'un taux préférentiel.

Les assises débiteront à 16 h et seront suivies d'un souper au homard à 18 h. Pour vous réserver une place au banquet, inscrivez-vous dans les meilleurs délais, de préférence **avant** le 28 avril 2000 en composant le 506-853-4151. Les droits d'inscription s'élèvent à 25 \$ par personne. Nous vous invitons à venir en grand nombre !

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle 2000, la prochaine réunion du Conseil d'administration de l'Association aura lieu le **6 mai prochain**, à Bathurst. Si vous souhaitez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à nous en faire part avant la réunion, en composant le 506-853-4151.

FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION

Deux projets soumis aux ministères de la Justice et de Patrimoine canadien par l'AJEFNB, dans le cadre de la sous-enveloppe **PAJLO** (*Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles*) ont été approuvés pour l'année en cours ! Les montants reçus, de l'ordre de 32 450 \$, serviront à la production du **tome 6** du *Recueil d'actes juridiques*, sur le Droit des affaires, et à l'organisation d'un **Symposium sur les droits linguistiques**, prévu pour octobre prochain. L'Association en profite pour **remercier** sincèrement **Patrimoine canadien** et **Justice Canada** pour leur généreuse contribution.

DOSSIERS DE REVENDICATION

Éducation — Le 15 février dernier, l'AJEFNB a émis un communiqué de presse annonçant sa décision de **ne pas** participer à la consultation lancée par le ministère de l'Éducation sur les bases du livre vert déposé par le gouvernement. Selon notre président, les bases du livre vert sont tronquées, car le droit constitutionnel à la gestion scolaire de la communauté francophone n'y est même pas mentionné. Selon Luc Desjardins, ce livre vert banalise le droit de gestion en l'assimilant à une question de *détails administratifs*. L'AJEFNB estime qu'il est impossible de tenir une consultation éclairée sur une base qui s'écarte du droit de la communauté francophone à la gestion scolaire exclusive **reconnu** par la constitution.

Magistrature — L'AJEFNB a demandé à la ministre fédérale de la Justice, l'hon. **Anne McLellan**, de combler tout poste de juge laissé vacant à la Cour d'appel de la province par une personne apte à entendre l'ensemble des causes en français.

Un ajout à la *Loi sur les langues officielles*, entré en vigueur le 1^{er} juin 1991, stipule au paragraphe 13(1.2) qu'une personne qui est partie à des procédures devant un tribunal, y compris la Cour

d'appel, a le droit d'être entendue par un tribunal qui comprend, sans avoir besoin de traduction, la langue officielle dans laquelle la personne a l'intention de procéder.

L'AJEFNB pense que les Acadiens et Acadiennes de la province pourraient contribuer très positivement à cette cour, non seulement sur le plan linguistique, mais également sur le plan socio-culturel, refléter ainsi la diversité du Nouveau-Brunswick.

SERVICES JURIDIQUES

Guide juridique — Simple rappel : vous pouvez obtenir des exemplaires additionnels du *Guide*. L'Association se réserve toutefois le droit de limiter le nombre d'exemplaires distribués.

Recueil d'actes juridiques — La production du 6^e tome de la collection *Recueil*, sur le **droit des affaires**, est amorcée. L'Association vous invite à lui faire parvenir vos précédents portant sur les affaires, par exemple des contrats de cession de créances comptables, des contrats de ventes conditionnelles, c.-à-d. d'hypothèque mobilière et/ou par débenture, des contrats de vente par conciliation, des ententes de gestion, des contrats d'achat de services ou tout document connexe (Télécopieur : Annie Daneault : 506-473-9087 ou Télécopieur : AJEFNB : 506-853-4152). Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.

RECRUTEMENT

Il n'est jamais trop tard pour devenir membre de l'AJEFNB ! **Vous avez encore le temps de renouveler votre adhésion à l'Association**. Si vous avez égaré votre formulaire d'adhésion, n'hésitez pas à communiquer avec nous et nous nous empresserons à vous envoyer un nouveau formulaire. L'AJEFNB a besoin de votre appui !

JURISTE DE L'ANNÉE 2000

À chaque année, l'AJEFNB décerne le prix de *Juriste de l'année* à une personne qui, de par sa contribution, a eu un impact important sur l'avancement de la pratique du droit au Nouveau-Brunswick. Vous recevrez un formulaire de **mise en candidature** très prochainement. Prenez un moment pour nous suggérer un (ou plusieurs) noms.

L'ÉCOLE DE DROIT AU QUATRIÈME RANG

ENCORE UNE FOIS !

Eh oui, l'École de droit de l'Université de Moncton s'est encore classée au 4^e rang au niveau **national** parmi les 17 facultés de droit évaluées par le magazine *Canadian Lawyer*. Vous vous rappelerez qu'en 1998, l'École de droit se classait au 6^e rang et qu'en 1999, elle se classait au 4^e. Voilà une performance impressionnante. Le classement est réalisé à partir d'un sondage auprès de personnes récemment diplômées d'une faculté de droit canadienne. Vous vous demandez quelles sont les facultés qui ont devancé l'École de droit dans le classement ? Il s'agit des universités de Calgary, de Toronto et de Victoria. Chapeau !

STAGIAIRES

Les finissants et finissantes 2000 de l'École de droit n'ont pas tous trouvé un cabinet pour effectuer un stage pratique. Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec le doyen de l'École de droit en composant le 506-858-4560.

ORDINATEUR USAGÉ

L'Association demande des soumissions pour un ordinateur 386 usagé (y compris l'écran et le clavier) et une imprimante Deskjet usagée. Renseignements : 506-853-4151.

PROFIL D'UN MEMBRE

Honoré J. BOURQUE — Le nom d'Honoré J. Bourque est bien connu dans la province et dans la francophonie canadienne, puisque celui qui le porte a été président de l'Association durant deux ans, de 1996 à 1998. Ce qui est moins connu, en revanche, c'est la grande étendue et diversité de ses accomplissements professionnels et sociaux.

Car avant d'entamer sa carrière d'avocat, il a d'abord été professeur d'histoire, de mathématiques et de géographie durant quatorze ans à l'école secondaire de Rogersville — dans sa région natale — et à la polyvalente Louis-J.-Robichaud de Shédiac. Il était bien qualifié, ayant obtenu son brevet d'enseignement de l'École normale, à Fredericton, puis, de l'Université de Moncton, le B.E.E, le B.A. et enfin la Maîtrise en Éducation, mention histoire et géographie. À deux reprises pendant cette période de sa vie, en 1974 et de nouveau en 1976 (cette fois comme chef d'équipe), il a donné des cours d'été aux enseignants du Togo, en Afrique, dans le cadre d'un programme de coopération de la Fédération canadienne des enseignants. Il a aussi été vice-président du cercle local de l'Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick, membre du sous-comité de géographie du comité d'élaboration des programmes du ministère de l'Éducation et président du comité régional de géographie.

C'est en 1979 qu'il a décidé de changer de carrière et de s'inscrire en droit à l'Université de Moncton. Depuis son admission au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1983, il exerce dans le cabinet LeBlanc Boucher Rodger Bourque, dont il est aujourd'hui un des associés. Pendant onze ans, il a fait office de représentant occasionnel du procureur général du Canada pour la poursuite des infractions à la *Loi sur les pêches* dans la région de Miramichi. Il a été membre du conseil d'administration de l'AJEFNB durant plusieurs années avant, durant et après son mandat à la

présidence, et a été président du comité d'organisation du colloque de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law tenu à Ottawa à l'automne 1998.

Ce passionné de la peinture, des voyages, du ski et de la pêche sportive n'a pas restreint son engagement social à ses activités professionnelles, bien au contraire; nombreux sont les organismes qui ont su profiter de sa sagesse, de son dévouement et de ses compétences durant plusieurs années en tant que dirigeant et conseiller juridique, tels le Club Optimiste de Moncton, la Société historique acadienne et plus récemment la Maison Nazareth, organisme de bienfaisance voué aux sans-abris. Fier de son héritage culturel, il a participé à la fondation de la Fédération des familles acadiennes et préside depuis sept ans la section de la famille Bourque d'Acadie.

Tous ceux qui ont eu la chance de travailler aux côtés d'Honoré ont été frappés par son dévouement, sa persévérance, sa modestie, sa gentillesse, son respect d'autrui et sa culture. La profession juridique et la collectivité acadienne sont privilégiées de l'avoir parmi les leurs.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Président Luc Desjardins

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton (NB) E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca
